

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-115 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

M. Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Mme Fabienne DERANCOURT

M. Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ

M. Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEXSTEEN

M. Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE

M. Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN

M. Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET

M. Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

M. Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE

Mme Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : **Besoin occasionnel**
 Adjoint d'animation Accueil Jeunes

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le fonctionnement de l'Accueil Jeunes situé à BAPAUME.

Monsieur le Président évoque ensuite les modifications intervenues au sein de la collectivité avec la fusion des trois territoires et l'augmentation de l'activité de l'Accueil Jeunes qui, désormais, couvre un territoire beaucoup plus important.

Monsieur le Président propose, au titre de période du 1^{er} juin au 31 août 2013, de procéder au recrutement d'un Adjoint d'Animation pour permettre de faire face à la surcharge de travail liée à l'animation des jeunes pendant les vacances scolaires.

.../...

Monsieur le Président propose de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet pour satisfaire le besoin saisonnier de la collectivité et la surcharge de travail de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste d'Adjoint d'Animation auprès de l'Accueil Jeunes de BAPAUME, pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2013,
- de fixer la rémunération de cet agent occasionnel sur la base du 1^{er} échelon de la grille de rémunération des Adjoints d'Animation Territoriaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'intéressé.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

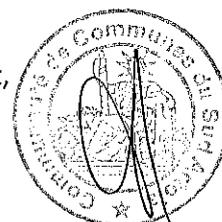
Le 29 mai et transmission
en Préfecture le 29 mai 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

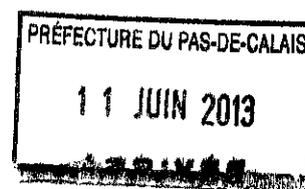


Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE

2013-115 27/05/2013 DEL
Besoins occasionnels Accueil Jeunes



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

11 JUN 2013

ARRIVÉE